

RAPPORT DE QUALITE DES TERRES (RQT)

I.E.G.
Zone industrielle de la Barrière de Fer et du
Trieu- aménagement d'une voirie de desserte-
Extension
Rue du Quai , 7711 Dottignies

Code du document : 20/GV/P20137/RQT

6/10/2020

Version : V1

A+E Consult srl

Koning Boudewijnstraat 180
B-8930 Lauwe

www.AplusE.be
T +32 56 42 48 41
info@apluse.be

Pour la meilleure solution

Expert agréé en gestion des sols pollués type II

RPM Gand, division Courtrai
BE 0897.660.764

F222-v3

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. CONTEXTE GENERAL	4
2.1 Identifications des acteurs.....	4
2.2 Aspects techniques	5
2.3 Aspects environnementaux	6
3. Travaux d'Investigation	8
3.1 Constitution des lots.....	8
3.2 Description des typologies	8
3.3 Prélèvements.....	10
4. Interprétation des résultats	12
4.1 Comparaison des analyses chimiques aux critères de valorisation.....	12
4.2 Amiante	12
4.3 Plantes invasives.....	12
5. CONCLUSIONS.....	13
5.1 Qualité des terres.....	13
5.2 Utilisation des terres	13
6. CONFORMITÉ ET QUALITÉ DE L'ÉTUDE	15
7. Annexes.....	16

TABLEAUX

Tableau 1 : identités des acteurs.....	4
Tableau 2 : adresse du chantier.....	5
Tableau 3 : coordonnées des parcelles.....	5
Tableau 4 : liste des permis	6
Tableau 5 : classification du site à la BDES.....	6
Tableau 6 : caractère suspect du site	6
Tableau 7 : types d'usage.....	6
Tableau 8 : nécessité de contrôle de qualité des zones d'excavation.....	7
Tableau 9 : liste des lots	8
Tableau 10 : descriptif des typologies	9
Tableau 11 : contenu en éléments exogènes de la (des) typologie(s)	9
Tableau 12 : prétraitement	9
Tableau 13 : pollution distribuée par tache	9
Tableau 14 : indices macroscopiques de pollution, amiante ou plantes invasives	10
Tableau 15 : détail des prélèvements effectués.....	10
Tableau 16 : détail des échantillons analysés	11
Tableau 17 : récapitulatif de la qualité des lots	13
Tableau 18 : résumé des conclusions opérationnelles	14

1. INTRODUCTION

À la demande de la société I.E.G. (Intercommunale d'Etude et de Gestion), le bureau d'études A+E Consult a réalisé une étude de la qualité du sol à excaver sur un terrain sis Rue du Quai à Dottignies.

Ce rapport de qualité des terres est réalisé dans le cadre d'un aménagement d'une voirie de desserte.

Le site clôturé occupera une surface d'environ 3400 m². La profondeur maximale d'excavation est de 0,8 m-ss.

Il est prévu d'excaver et d'évacuer 680 m³ de déblais, dont 620 m³ de terres de retroussement et 60 m³ de déblais généraux.

L'objectif de l'étude est de vérifier la présence éventuelle d'une contamination du sol, et de vérifier les possibilités théoriques d'usage des terres excavées dans la Région wallonne. Les résultats sont présentés sous la forme d'un rapport de qualité des terres.

Le rapport de qualité des terres est basé sur les recommandations du guide de référence relatif à la gestion des terres (GRGT) et le CWEA (version 4 décembre 2018), du décret de la Région wallonne du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, et de l'arrêté du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres.

2. CONTEXTE GENERAL

2.1 Identifications des acteurs

Ci-dessous sont reprises toutes les données permettant d'identifier le site d'origine, l'identité du maître d'ouvrage et du titulaire du droit réel sur le site.

Tableau 1 : identités des acteurs

Propriétaire(s)	Nom(s) et prénom(s) <u>OU</u>	Dénomination entreprise	Pays	Adresse	Téléphone	Interlocuteur	Mail de contact
P-1	I.E.G.		Belgique	Rue de la Solidarité 80, 7700 Mouscron	056 85 24 00	F. Vanoosthuyse	francois.vanoostuyse@ieg.be
Donneur d'ordre du RQT	Nom(s) et prénom(s) <u>OU</u>	Dénomination entreprise	Pays	Adresse	Téléphone	Interlocuteur	Mail de contact
	I.E.G.		Belgique	Rue de la Solidarité 80, 7700 Mouscron	056 85 24 00	F. Vanoosthuyse	francois.vanoostuyse@ieg.be
Maître(s) d'ouvrage :	Nom(s) et prénom(s) <u>OU</u>	Dénomination entreprise	Pays	Adresse	Téléphone	Interlocuteur	Mail de contact
M-1	I.E.G.		Belgique	Rue de la Solidarité 80, 7700 Mouscron	056 85 24 00	F. Vanoosthuyse	francois.vanoostuyse@ieg.be
Expert :	Dénomination entreprise	N° d'agrément	Pays	Adresse	Téléphone	Interlocuteur	Mail de contact
E-1	A+E Consult	16DGS2010-CAT2	Belgique	Koning Boudewijnstraat 180, 8930 Menin	056 42 48 41	Goedele Vermeeren	Goedele.vermeeren@apluse.be
Préleveur(s) :	Nom(s) et prénom(s) <u>ET</u>	(Dénomination entreprise)	Pays	Adresse	Téléphone	N° d'enregistrement	Mail de contact
Pré-1	Haast M. - SERVACO SA		Belgique	Vlamingstraat 19, 8560 Wevelgem	056 43 27 30	PS05DGS2019_PRELEVEURSOL_HAAST M.	Verkoop01@servaco.be
Laboratoire(s) :	Dénomination entreprise	N° d'agrément	Pays	Adresse	Téléphone	Interlocuteur	Mail de contact
L-1	SERVACO SA	L02DGS2012-LABO	Belgique	Vlamingstraat 19, 8560 Wevelgem	056 43 27 30	Jan Goossens	Verkoop01@servaco.be

2.2 Aspects techniques

L'adresse du chantier, les références cadastrales, les coordonnées Lambert et les zones d'excavation sont reprises dans le tableau 2 et le tableau 3 ci-dessous.

Ce rapport de qualité des terres est réalisé dans le cadre d'un aménagement d'une voirie de desserte.

Le site clôturé occupera une surface d'environ 3400 m². La profondeur maximale d'excavation est de 0,8 m-ss.

Il est prévu d'excaver et d'évacuer 680 m³ de déblais, dont 620 m³ de terres de retroussement et 60 m³ de déblais généraux.

Remarquons que le projet comprend aussi l'excavation des déblais à réutiliser sur site. Ce volume ne nous a pas été transmis, et aucune précision géographique n'a été donnée quant aux terres qui seront réutilisées et/ou évacuées.

Le présent RQT est représentative pour les terres excavées au droit des forages, et seules ces terres pourront donc être évacuées.

Un plan de la localisation du site d'origine sur fond de matrice cadastrale est joint en annexe 10.

Les travaux à réaliser et les zones d'excavation sont repris sur les plans joints en annexe 11 et 12.

Tableau 2 : adresse du chantier

n° d'identification de la parcelle ou dénomination voirie	Référence(s) cadastrale(s)	N° de zone d'excavation	Adresse
P1	54003 T 795/00D000	1	Rue du Quai, 7711 Dottignies
P2	54003 T 791/00D000	1	Rue du Quai, 7711 Dottignies
P3	54003 T 796/00_000	1	Rue du Quai, 7711 Dottignies

Tableau 3 : coordonnées des parcelles

n° d'identification de la parcelle ou dénomination voirie	Coordonnées Lambert 72 (ou équivalent)			
	X MIN	X MAX	Y MIN	Y MAX
P1	75 832	75 947	157 442	157 588
P2	75 832	75 947	157 442	157 588
P3	75 832	75 947	157 442	157 588

Tableau 4 : liste des permis

Un ou plusieurs permis* sont-ils nécessaires pour les travaux réalisés		Oui	
Références administratives du ou des permis liés au projet	Types de permis*	Description sommaire du projet amenant aux travaux d'excavation	Date projetée du mouvement de terres
F0313/54007/UFD/2019/19/2067184	Permis d'urbanisme	Zone industrielle de la barrière de Fer et du Trieu - Aménagement d'une voirie de desserte - Extension	décembre 2020

2.3 Aspects environnementaux

Les plans de localisation du site d'origine sur fond topographique, sur plan de secteur, et un plan avec les données environnementales sont joints en annexes 6 à 9. Les types d'usage de droit et de fait sont repris au tableau 7.

Le BDES (Banque de Données de l'État des Sols) a été consulté pour vérifier la présence des activités présentant un risque pour le sol. La classification du terrain au sens de l'arrêté est reprise au Tableau 5. L'extrait conforme de la BDES est repris en annexe 3. Le caractère suspect du terrain et la nécessité d'un contrôle de qualité des terres sont repris au * Le site sera occupée par une voirie. Les travaux sont effectuées dans un périmètre de reconnaissance économique, soit en zone V.

Tableau 8.

À notre connaissance et selon les informations de la BDES, aucune étude des sol antérieure n'a été fait sur le terrain.

Une visite de terrain a été effectuée le 10/07/2020. Un reportage photo est joint en annexe 5. Les éventuelles constatations par rapport à la présence de l'amiante ou des plantes invasives sont repris dans les chapitres 4.2 et 4.3.

Tableau 5 : classification du site à la BDES

n° d'identification de la parcelle ou dénomination voirie	Couleur à la BDES	Date de consultation de la BDES
P1	gris	3/09/2020
P2	gris	3/09/2020
P3	gris	3/09/2020

Tableau 6 : caractère suspect du site

N° d'identification de la parcelle ou dénomination voirie	Terrain suspect au sens de l'arrêté ?	Motivation et explications	Paramètres chimiques supplémentaires à prendre en compte ?	Paramètres	Motivation et explications (+ références des CCS et/ou CCQT le cas échéant)
P1	Non	Le terrain a toujours été un champs	Non	-	-
P2	Non	Le terrain a toujours été un champs	Non	-	-

P3	Non	Le terrain a toujours été un champs	Non	-	-
----	-----	-------------------------------------	-----	---	---

Tableau 7 : types d'usage

Type d'usage de droit	☐ Type I - Naturel	☐ Type II - Agricole	X Type III - Résidentiel	☐ Type IV - Commercial/Récréatif	☐ Type V - Industriel
Type d'usage de fait	☐ Type I - Naturel	☐ Type II - Agricole	X Type III - Résidentiel	☐ Type IV - Commercial/Récréatif	X Type V - Industriel
Voirie publique?	Oui*				
Zone de prévention de captage ?	Non				
Zone présentant un intérêt écologique reconnu ?	Non				

* Le site sera occupée par une voirie. Les travaux sont effectuées dans un périmètre de reconnaissance économique, soit en zone V.

Tableau 8 : nécessité de contrôle de qualité des zones d'excavation

n° d'identification de la zone d'origine	Site suspect ?	Réutilisation des terres sur site ?	Nécessite un contrôle qualité ?	Justificatif éventuel
Z1	Non	Oui *	Oui	Volume >400 m³

*Le volume des terres à réutiliser sur site ne nous a pas été transmis, et aucune précision géographique n'a été donnée quant aux terres qui seront réutilisées et/ou évacuées. Seules les terres excavées au droit des forages pourront donc être évacuées.

3. Travaux d'Investigation

3.1 Constitution des lots

Sur base de la lithologie et des autres informations (étude historique, zones suspectes de pollution, déroulement du chantier, possibilités de valorisation...), les déblais à excaver ont été divisés en différents lots.

La volumétrie d'un lot de terre, quel que soit son état lors des prélèvements, est limitée à 5000 m³. Si le volume de terres mobilisées est supérieur à cette limite, il y a lieu de le subdiviser en plusieurs lots.

Le Tableau 9 reprend la liste des lots. Le descriptif des lots (en place et/ou excavés) est repris au Tableau 10.

Un plan des zones d'excavation et des lots est joint en annexe 12.

Tableau 9 : liste des lots

N° de référence du Lot	Terres en place	Terres en tas ou en andains	Terres issues de travaux de voiries	Résultats antérieurs	Stratégie spécifique "amiante"	Autre :
L1	Oui	Non	Non	Non	Non	-
L2	Oui	Non	Non	Non	Non	-

Tableau 10 : descriptif des lots en place

Lot(s)	N° d'identification de la zone d'origine	Surface de terrassement (m²)	Niveau supérieur de l'excavation par rapport à la surface (m-ss)	Niveau inférieur d'excavation par rapport à la surface (m-ss)	Mètre de forage entamé	Volume du lot (m³)	Masse du lot (le cas échéant) (t)
L1	Z1	totalité du terrain	0	0,5	9	580	-
L2	Z1	totalité du terrain	0,5	0,8	5	100	-
Total:						680	

3.2 Description des typologies

Le tableau 11 donne un résumé des typologies rencontrées sur le terrain. Le contenu en éléments exogènes est repris au Tableau 12. L'éventuelle réalisation d'un prétraitement est donnée au Tableau 14.

Les éventuelles pollutions et la présence des indices macroscopiques de pollution, amiante ou plantes invasives sont repris au Tableau 14 et Tableau 15.

Tableau 11 : descriptif des typologies

Typologie	N° de référence du Lot	Descriptif de la typologie (texture, couleur, éléments particuliers)	Type de terre (remblai ou terrain naturel)
Limon (terre arable)	L1	Limon, légèrement sableux, foncé (terre arable)	Terrain naturel
Limon argileux	L2	Limon, légèrement sableux, moyennement argileux, clair	Terrain naturel

Tableau 12 : contenu en éléments exogènes de la (des) typologie(s)

Typologie	Matériaux et déchets de construction non dangereux autres qu'inertes	Matériaux organiques tels que bois ou restes végétaux	Matériaux de construction inertes de béton, briques, tuiles, céramiques, matériaux bitumineux		Matériaux pierreux d'origine naturelle, tels que débris d'enrochement
	> 1 %	> 5 %	> 5 %	> 10 %	> 50 %
Limon (terre arable)	Non	Non	Non	Non	Non
Limon argileux	Non	Non	Non	Non	Non

Tableau 13 : prétraitement

Typologie	N° de référence du Lot	Prétraitement réalisé ?	Nature du prétraitement
Limon (terre arable)	L1	Non	-
Limon argileux	L2	Non	-

Tableau 14 : pollution distribuée par tache

Typologie	N° de référence du Lot	Pollution(s) distribuée(s) par tache		
			Nature	Volume estimé
Limon (terre arable)	L1	Non	-	-
Limon argileux	L2	Non	-	-

Tableau 15 : indices macroscopiques de pollution, amiante ou plantes invasives

Typologie	N° de référence du Lot	Indice(s) de pollution		Présence de déchets amiantés		Présence de propagules de plantes invasives	
			Nature		Nature		Nature
Limon (terre arable)	L1	Non	-	Non	-	Non	-
Limon argileux	L2	Non	-	Non	-	Non	-

3.3 Prélèvements

Le détail des prélèvements effectués est repris au Tableau 16 et Tableau 17. Les forages ont été réalisés manuellement.

Les points de forage ont été déterminés par A+E Consult en fonction de la proximité des sources ou activités potentiellement polluantes.

L'annexe 12 présente le plan d'échantillonnage. L'annexe 1 reprend les logs de forages avec pour chaque forage une description lithologique du sol et une description des observations (couleur, odeur, ...).

Tableau 16 : détail des prélèvements effectués

N° de référence du Lot	Volume du lot (m³)	Echantillonnage Date(s)	Nombre de EE*	Nombre de EC*	Dénomination des échantillons composites	Nombre d'échantillons composites Conformité au GRGT	Conformité au CWEA	Remarque(s) et justification(s)
L1	590	10/07/2020	9	1	EC1	NON	OUI	(1)
L2	100	10/07/2020	5	1	EC2	OUI	OUI	-

* EE = échantillon élémentaire ; ** EC = échantillon composite

Remarques :

- (1) Pour respecter la stratégie indicative du GRGT, il manque 1 EE et 1 EC. Pour un volume de 500m³, 1 EC avec 8 EE aurait été suffisant. Le volume de 590 m³ dépasse par très peu cette limite et il s'agit des terres non-suspects (champs), on peut donc dire que les 9 EE avec seulement 1 EC sont représentatifs pour un volume de 590 m³.

Tableau 17 : détail des échantillons analysés

Dénomination échantillon(s)	Volume estimé (m³)	N° de référence du Lot	Nombre d'échantillons élémentaires	Liste des échantillons élémentaires (et profondeur)	Lithologie
EC1	580	L1	9	F1.1 (0-0,5m); F2.1 (0-0,5m); F3.1 (0-0,5m); F4.1 (0-0,5m); F5.1 (0-0,5m); F6.1 (0-0,5m); F7.1 (0-0,5m); F8.1 (0-0,5m); F9.1 (0-0,5m)	Limon (terre arable)
EC2	100	L2	5	F1.2 (0,5-0,8m); F3.2 (0,5-0,7m); F7.2 (0,5-0,7m); F8.2 (0,5-0,7m); F9.2 (0,5-0,7m)	Limon argileux

4. Interprétation des résultats

Chaque échantillon composite a été analysé sur l'ensemble des paramètres repris à l'Annexe 2 de l'AGW (paquet standard d'analyse du décret sol), c'est-à-dire les métaux lourds, huiles minérales, BTEXS, MTBE, HAP, HCOV, cyanures et le phénol. Pour l'analyse du phénol, on a choisi d'analyser l'indice phénol, qui regroupe plusieurs composés phénoliques et donne donc une surestimation de la concentration réelle en phénol.

Tous les échantillons ont été analysés par le laboratoire Servaco SA situé à Wevelgem et agréé par la Région wallonne. Les échantillons de sol ont été conservés à l'obscurité et à une température de 4°C dans des récipients propres. La date de l'analyse est mentionnée sur le rapport d'analyse de Servaco SA. Les méthodes de forage, d'échantillonnage et les techniques d'analyse sont conformes à la législation et aux codes de bonnes pratiques. Les résultats sont jugés représentatifs.

Les tableaux de résultats en annexe 4 contiennent un résumé des échantillons sélectionnés pour analyse ainsi que les différents types d'analyses.

4.1 Comparaison des analyses chimiques aux critères de valorisation

Les tableaux repris en annexe 5 comparent les résultats d'analyse de aux critères de valorisation pour les différents types d'usage selon l'AGW et selon l'Art. 15 (un tableau par lot).

Le tableau 18 reprend un récapitulatif de la qualité des lots.

4.2 Amiante

Aucune trace d'amiante ou des déchets amiantés (ou matériaux de construction) n'ont été mis en évidence sur le terrain. L'amiante n'est donc pas considéré comme un paramètre suspect et n'a pas été analysé.

4.3 Plantes invasives

Aucune espèce de plante invasive (Berce du Caucase, Renouées asiatiques) n'a été observée pendant la visite de terrain. Le site n'est pas repris dans l'inventaire de localisation des populations de la plante « Berce du Caucase » selon WalOnMap.

Pendant les travaux, aucune trace des propagules de plantes invasives n'a été mise en évidence dans les différentes couches de sol.

5. CONCLUSIONS

5.1 Qualité des terres

Le tableau 18 reprend un récapitulatif de la qualité des lots.

Les résultats confirment la présence d'une pollution en chrome et zinc dans le lot 1. L'indice de phénol est élevé, il n'a pas été jugé nécessaire d'analyser le phénol.

Les résultats montrent l'absence d'une pollution dans le lot 2 pour les paramètres du paquet standard d'analyse (métaux lourds, huiles minérales, BTEXS, MTBE, HAP, HCOV, cyanures et phénol).

Tableau 18 : récapitulatif de la qualité des lots

tableau18	Dénomination échantillon(s)	Volume estimé (m³)	Typologie	Type de prétraitement réalisé	Plantes invasives	Amiante	Remarques
L1	EC1	580	Limon (terre arable)	-	-	-	pollution en chrome et zinc (et indice de phénol)
L2	EC2	100	Limon argileux	-	-	-	-

5.2 Utilisation des terres

Le code Walterre a pour but de résumer les possibilités et/ou restrictions réglementaires dans une grille de lecture commune et simple. Ce code est l'outil clef dans le suivi de la traçabilité par Walterre.

Le code Walterre résume par lot de terre les types d'usages compatibles pour la valorisation et la procédure applicable. Le code consiste en 2 numéros (AB) obligatoires et au maximum 3 suffixes facultatifs. Concrètement le code est du type ab_(air) dont :

- Le premier numéro (A) indique la procédure applicable
- Le deuxième numéro (B) indique l'usage compatible sur le site récepteur

Les suffixes a, i et r sont utilisés pour notifier qu'il y a des conditions d'utilisation spécifiques concernant l'amiante, les espèces indigènes, ou encore des restrictions liées à l'utilisation de l'art 15.

Le Tableau 19 ci-après reprend le résumé des conclusions opérationnelles, avec pour chaque lot les types d'usages compatibles pour la valorisation, et les codes Walterre.

Tableau 19 : résumé des conclusions opérationnelles

N° de référence du Lot	Zone d'excavation	Profondeur min.	Profondeur max.	Volume (m³)	Masse (t)**	Caractéristiques générales du lot	Type(s) d'usage(s) compatible(s) pour la valorisation	Utilisations selon l'art.15	Code Walterre*
L1	Z1	0	0,5	580	652	Limon (terre arable)	V et voirie	I (art.15), II (art.15), IV (art.15)	15
L2	Z1	0,5	0,8	100	112	Limon argileux	I, II, III, IV, V et voirie	I (art.15), II (art.15), IV (art.15)	11

* la signification des codes Walterre est précisée sur le site internet de l'organisme de suivi Walterre

** facteur de conversion 1 t = 0,89 m³ pour un sol léger, insaturé et foisonné

6. CONFORMITÉ ET QUALITÉ DE L'ÉTUDE

Par la présente, l'expert agréé déclare que cette étude a été menée avec soin selon les directives et méthodes officielles en vigueur.

A+E Consult vise pour chaque étude du sol et/ou pour chaque étude d'eau souterraine une représentativité optimale. Cependant, ce type d'étude est basé sur un nombre limité de sondages et sur l'analyse d'un nombre limité d'échantillons. Il n'est donc pas exclu que des variations ponctuelles de la composition du sol ou de l'eau souterraine ne soient pas reprises dans cette étude.

L'expert agréé déclare que tous les travaux d'analyse chimique ont été réalisés par un laboratoire indépendant, certifié par le Ministère de la Région Wallonne, à savoir Servaco. Les résultats de toutes les analyses exécutées figurant dans cette étude sont identiques aux résultats des analyses du laboratoire agréé.

Il convient de noter que cette étude ne présente qu'un état de la situation à un moment donné. Les conclusions formulées n'offrent absolument aucune garantie concernant la qualité future du sol sur le site.

Fait à Lauwe, 6/10/2020



Hilde Decuyper,
Administrateur

7. Annexes

Annexe	Description	Disponible (Oui/Non)
1	Profils des forages/description des lots	O
2	Certificats d'analyses	O
3	Extrait conforme de la BDES	O
4	Résultats d'analyses	O
5	Reportage photo (typologie, amiante, plantes invasives,...)	O
Plans		
6	Localisation du site d'origine sur fond de matrice cadastrale	O
7	Localisation du site d'origine sur fond de plan de secteur	O
8	Localisation du site d'origine sur schéma d'orientation local	N
9	Localisation du site d'origine avec données environnementales (captages, natura2000, eaux de surface,...)	O
10	Situation actuelle du site sur fond de matrice cadastrale	O
11	Situation future sur fond de matrice cadastrale	O
12	Plan des investigations (lots, forages)	O
13	Plan de tri de terre sur fond cadastral	O
14	Localisation des bosquets de plantes invasives	N
15	Autre	N

Annexe 1 : Profils des forages

N° de rapport : 2029647
Date du rapport : 14-07-2020

A+E Consult bv
Goedele Vermeeren
Koning Boudewijnstraat 180
8930 Lauwe

Réalisation d'échantillonnages et de mesures in-situ.

Description : B: P20137 - IEG - Dottignies
Lieu : Rue du quai - Dottignies

Chère Madame, Cher Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'échantillonnage.



Francois Maes par délégation pour Jan Goossens
Technical Account Manager et personne habilitée dans le cadre du décret sol wallon.

Travail de terrain	uitgevoerd
Date de début	10-07-2020
Nbre de jours d'échantillonnage	1
Opérateur(s)	BBI
Elimination de terres/d'eau	0

Allterra – agrément foreur nr 008-20 – préleveurs : FCA – KCO

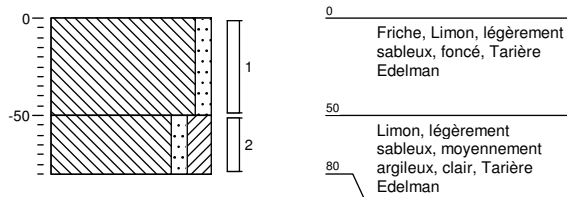
Servaco – agrément foreur nr 009-20 – préleveurs : KVE – BBI – MHA – BBO – DLE – TMR - RDI

Les résultats d'analyses sont en lien avec les objets étudiés. Ce rapport ne peut être reproduit sans autorisation écrite de Servaco. Les activités de laboratoire sont effectuées généralement à Wevelgem, à l'exclusion des mesures in situ. Si, toutefois, une opération est effectuée à Puurs, cela sera mentionné clairement sur le rapport au niveau de la méthode. Dans le cas d'échantillonnage par un tiers, les résultats sont d'application sur l'échantillon tel qu'il a été reçu. Au cas où des informations sont fournies par des tiers, cela peut avoir une influence sur la validité des résultats. Servaco n'est pas responsable de ces informations, en italique et en gras, dans le rapport.

Code du projet : 2029647
Nom du projet: Dottignies

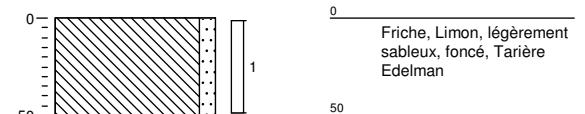
Sondage: F1

Date: 10-07-2020



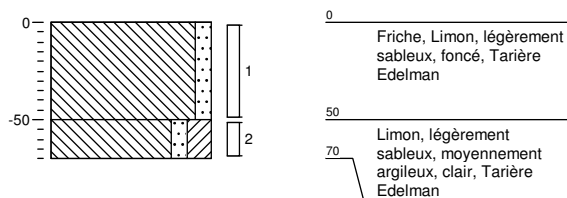
Sondage: F2

Date: 10-07-2020



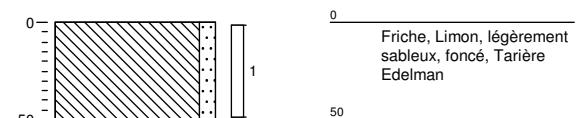
Sondage: F3

Date: 10-07-2020



Sondage: F4

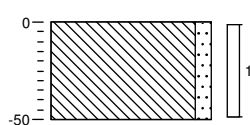
Date: 10-07-2020



Code du projet : 2029647
Nom du projet: Dottignies

Sondage: F5

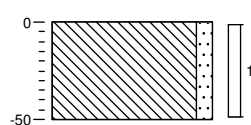
Date: 10-07-2020



0
Friche, Limon, légèrement
sableux, foncé, Tarière
Edelman
50

Sondage: F6

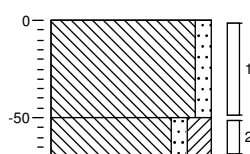
Date: 10-07-2020



0
Friche, Limon, légèrement
sableux, foncé, Tarière
Edelman
50

Sondage: F7

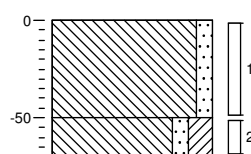
Date: 10-07-2020



0
Friche, Limon, légèrement
sableux, foncé, Tarière
Edelman
50
70
Limon, légèrement
sableux, moyennement
argileux, clair, Tarière
Edelman

Sondage: F8

Date: 10-07-2020

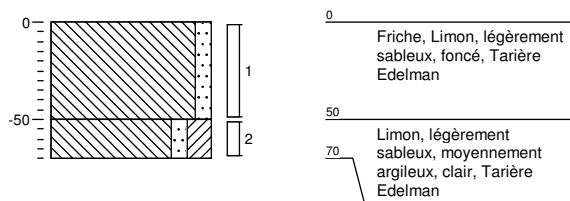


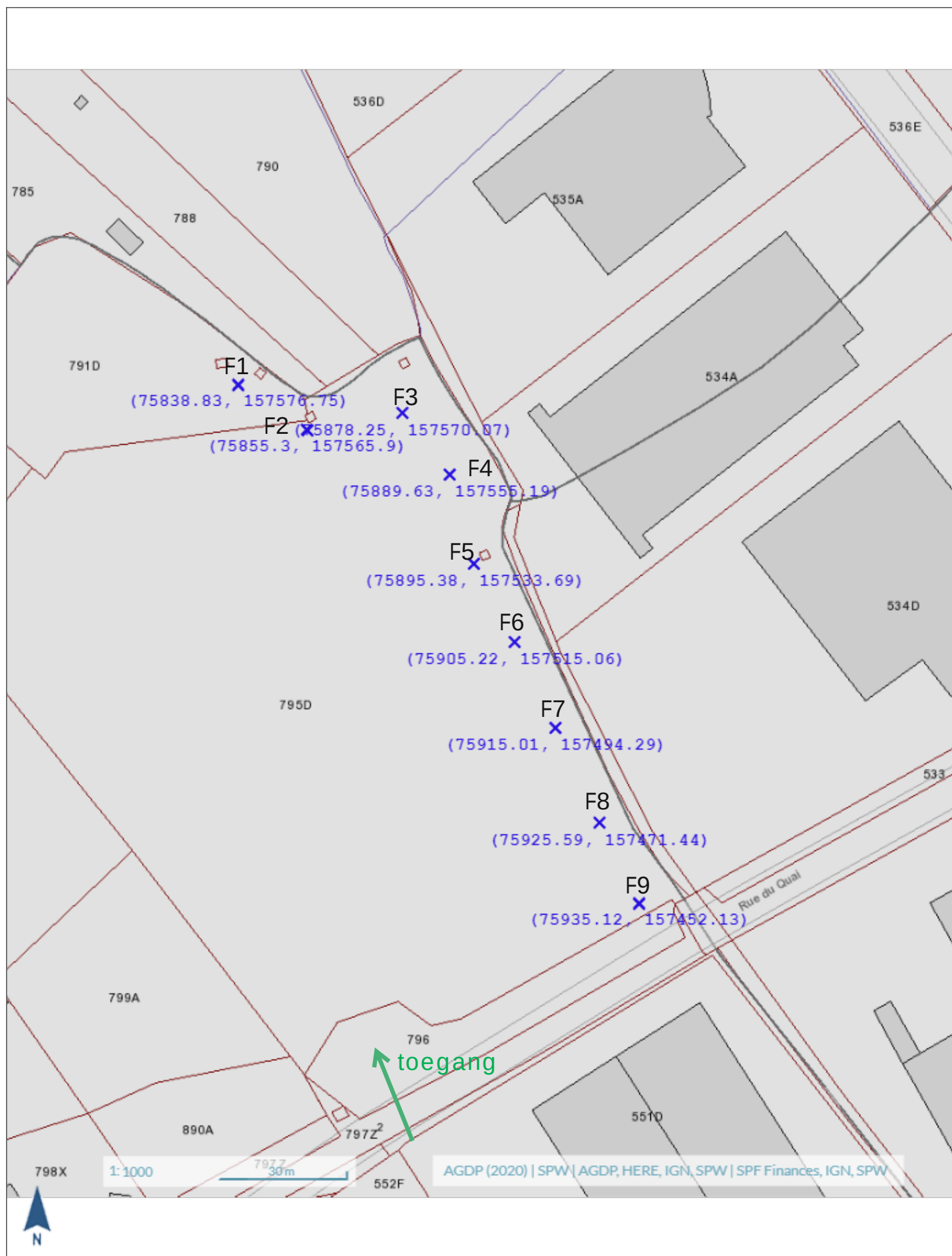
0
Friche, Limon, légèrement
sableux, foncé, Tarière
Edelman
50
70
Limon, légèrement
sableux, moyennement
argileux, clair, Tarière
Edelman

Code du projet : 2029647
 Nom du projet: Dottignies

Sondage: F9

Date: 10-07-2020





Annexe 2: Certificats d'analyses

Description de la requête : P20137 - Dottignies

Projet :

Description du projet :

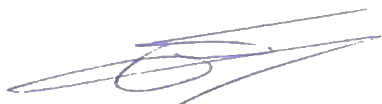
A+E Consult bv
Goedele Vermeeren
Koning Boudewijnstraat 180
8930 Lauwe

Ref. Echantillonnage/Enlèvement : 2029647

Wevelgem, 23-07-2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport de l'analyse mentionnée ci-dessus.
Ce rapport contient 7 page(s) et les annexes possibles



François Maes par délégation pour Jan Goossens
Technico-commercial et personne habilitée dans le cadre du décret sol wallon

Description de l'échantillon

2030030-01	sol	EC1		
	Azak + Agl		Arrivée des échantillons par	Echantillonnage
2030030-02	sol	EC2		
	Azak + Agl		Arrivée des échantillons par	Echantillonnage

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport : 2030030

Page 2 de 7

Echantillonnage

Code Servaco	2030030-01	2030030-02
Date d'échantillonnage	10-07-2020	10-07-2020
Date de réception :	10-07-2020	10-07-2020

Description des composants

Date d'échantillonnage	10-07-20	10-07-20
------------------------	----------	----------

deelmonster1 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Date d'échantillonnage	10-07-20	10-07-20
------------------------	----------	----------

deelmonster2 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Date d'échantillonnage	10-07-20	10-07-20
------------------------	----------	----------

deelmonster3 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Date d'échantillonnage	10-07-20	10-07-20
------------------------	----------	----------

deelmonster4 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Date d'échantillonnage	10-07-20	10-07-20
------------------------	----------	----------

deelmonster5 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Date d'échantillonnage	10-07-20	
------------------------	----------	--

deelmonster6 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

Date d'échantillonnage	10-07-20	
------------------------	----------	--

deelmonster7 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

Date d'échantillonnage	10-07-20	
------------------------	----------	--

deelmonster8 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

Date d'échantillonnage	10-07-20	
------------------------	----------	--

deelmonster9 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

Point de mesure	BF8	BF7
-----------------	-----	-----

deelmonster1 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Point de mesure	BF6	BF3
-----------------	-----	-----

deelmonster2 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Point de mesure	BF3	BF1
-----------------	-----	-----

deelmonster3 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Point de mesure	BF1	BF8
-----------------	-----	-----

deelmonster4 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Point de mesure	BF5	BF9
-----------------	-----	-----

deelmonster5 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

Point de mesure	BF9	
-----------------	-----	--

deelmonster6 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

Point de mesure	BF2	
-----------------	-----	--

deelmonster7 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

Point de mesure	BF4	
-----------------	-----	--

deelmonster8 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

Point de mesure	BF7	
-----------------	-----	--

deelmonster9 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

De (m)	0	0.5
--------	---	-----

deelmonster1 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

De (m)	0	0.5
--------	---	-----

deelmonster2 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

De (m)	0	0.5
--------	---	-----

deelmonster3 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

De (m)	0	0.5
--------	---	-----

deelmonster4 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

De (m)	0	0.5
--------	---	-----

deelmonster5 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
----------------	----------------------------	------------	------------

De (m)	0	
--------	---	--

deelmonster6 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
----------------	----------------------------	------------	--

De (m)	0	
--------	---	--

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport : 2030030

Page 3 de 7

Echantillonnage

Code Servaco	2030030-01	2030030-02
Date d'échantillonnage	10-07-2020	10-07-2020
Date de réception :	10-07-2020	10-07-2020

Description des composants

deelmonster7 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
De (m)		0	
deelmonster8 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
De (m)		0	
deelmonster9 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
A (m)		0.5	0.7
deelmonster1 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
A (m)		0.5	0.7
deelmonster2 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
A (m)		0.5	0.8
deelmonster3 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
A (m)		0.5	0.7
deelmonster4 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
A (m)		0.5	0.7
deelmonster5 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
A (m)		0.5	
deelmonster6 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
A (m)		0.5	
deelmonster7 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
A (m)		0.5	
deelmonster8 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	
A (m)		0.5	
deelmonster9 :	Date du début de l'analyse	14-07-2020	

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport : 2030030

Page 4 de 7

Résultats

Code Servaco	2030030-01	2030030-02
Date d'échantillonnage	10-07-2020	10-07-2020
Date de réception :	10-07-2020	10-07-2020

Description des composants

matière sèche	% (g/100g)	86.5	85.0
bads : ! E	Date du début de l'analyse	15-07-2020	15-07-2020
cyanures libres	mg/kg MS	< 0.8	< 0.8
bscnvrij : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
chrome VI	mg/kg MS	2.5	1.0
bscr6 : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
arsenic	mg/kg MS	7.10	4.10
bimet8 : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
cadmium	mg/kg MS	0.445	< 0.200
bimet8 : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
chrome	mg/kg MS	119	32
bimet8 : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
cuivre	mg/kg MS	27	< 10
bimet8 : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
mercure	mg/kg MS	0.11	< 0.048
bimethgkw : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
plomb	mg/kg MS	37.5	< 12.0
bimet8 : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
nickel	mg/kg MS	18.4	16.0
bimet8 : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
zinc	mg/kg MS	197	48.2
bimet8 : ! E	Date du début de l'analyse	16-07-2020	16-07-2020
indice phénol	mg/kg MS	0.28	0.11
bsfen : !	Date du début de l'analyse	17-07-2020	17-07-2020
huile minérale C5-C8	mg/kg MS	< 1.2	< 1.0
bmvo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
huile minérale C8-C10	mg/kg MS	< 1.2	< 1.0
bmvo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
huile minérale C5-C10	mg/kg MS	< 2.3	< 2.0
bmvo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
Huile minérale GC/FID fraction C10-C12	mg/kg MS	< 2.3	< 2.4
bcmo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
Huile minérale GC/FID fraction C12-C16	mg/kg MS	< 14	< 15
bcmo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
Huile minérale GC/FID fraction C16-C21	mg/kg MS	< 14	< 15
bcmo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
Huile minérale GC/FID fraction C21-C35	mg/kg MS	69	< 15
bcmo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
Huile minérale GC/FID fraction C35-C40	mg/kg MS	12	< 12
bcmo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
Huile minérale GC/FID fraction C10-C40	mg/kg MS	91	< 58
bcmo_wal : !	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
benzène	mg/kg MS	< 0.023	< 0.020
bmara : ! E	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
toluène	mg/kg MS	< 0.046	< 0.040
bmara : ! E	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
ethylbenzène	mg/kg MS	< 0.046	< 0.040
bmara : ! E	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
o-xylène	mg/kg MS	< 0.018	< 0.016

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport : 2030030

Page 5 de 7

Résultats

Code Servaco	2030030-01	2030030-02
Date d'échantillonnage	10-07-2020	10-07-2020
Date de réception :	10-07-2020	10-07-2020

Description des composants

bmaro : ! E	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
somme m-,p-xylène	mg/kg MS	< 0.028	< 0.024
bmaro : ! E	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
somme o-,m-,p-xylène	mg/kg MS	< 0.046	< 0.040
bmaro : ! E	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
styrène	mg/kg MS	< 0.018	< 0.016
bmaro : ! E	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
méthyl-tertiobutyl éther (MTBE)	mg/kg MS	< 0.046	< 0.040
bmmtbe : ! E	Date du début de l'analyse	14-07-2020	14-07-2020
1,2-dichloroéthane	mg/kg MS	< 0.0092	< 0.0081
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
dichlorométhane	mg/kg MS	< 0.0092	< 0.0081
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
tetrachlorométhane	mg/kg MS	< 0.0092	< 0.0081
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
tetrachloroéthène	mg/kg MS	< 0.023	< 0.020
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
trichlorométhane (chloroform)	mg/kg MS	< 0.0092	< 0.0081
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
trichloroéthène	mg/kg MS	< 0.0092	< 0.0081
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
chlorure de vinyl	mg/kg MS	< 0.0092	< 0.0081
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
1,1,1-trichloroéthane	mg/kg MS	< 0.018	< 0.016
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
1,1,2-trichloroéthane	mg/kg MS	< 0.018	< 0.016
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
1,1-dichloroéthane	mg/kg MS	< 0.018	< 0.016
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
cis 1,2-dichloroéthène	mg/kg MS	< 0.0092	< 0.0081
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
trans 1,2-dichloroéthène	mg/kg MS	< 0.0092	< 0.0081
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
somme cis + trans-1,2-dichloroéthène	mg/kg MS	< 0.0184	< 0.0162
bmvox_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
naphtalène	mg/kg MS	< 0.0468	< 0.0487
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
acenaphtylène	mg/kg MS	< 0.00936	< 0.00973
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
acenaphtène	mg/kg MS	< 0.00936	< 0.00973
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
fluorène	mg/kg MS	< 0.00936	< 0.00973
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
benzo(a)pyrène	mg/kg MS	0.230	0.0234
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
phénanthrène	mg/kg MS	0.115	0.0370
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
anthracène	mg/kg MS	0.0187	< 0.00973
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport : 2030030

Page 6 de 7

Résultats

Code Servaco	2030030-01	2030030-02
Date d'échantillonnage	10-07-2020	10-07-2020
Date de réception :	10-07-2020	10-07-2020

Description des composants

fluoranthène	mg/kg MS	0.313	0.0584
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
pyrène	mg/kg MS	0.234	0.0418
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
benzo(a)anthracène	mg/kg MS	0.199	0.0243
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
chrysène	mg/kg MS	0.315	0.0370
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	0.330	0.0326
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	0.165	0.0163
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
benzo(g,h,i)perylène	mg/kg MS	0.209	0.0214
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
indeno(1,2,3-c,d)pyrène	mg/kg MS	0.242	0.0234
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020
dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS	0.0608	< 0.00973
bmpak16_wal :	Date du début de l'analyse	20-07-2020	20-07-2020

Remarques

2030030-01

bevoc : Analyse effectuée sur un récipient non conforme, ce qui peut influencer la fiabilité des résultats.

2030030-02

bevoc : Analyse effectuée sur un récipient non conforme, ce qui peut influencer la fiabilité des résultats.

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport : 2030030

Page 7 de 7

Annexes:

Description de la méthode:

bads ! E	Matière sèche dans les sols, les boues, les amendements de sol, les matières premières secondaires (pâteux et solides) et les déchets (pâteux et solides) - gravimétrie 105°C (CMA/2/II/A.1, équivalent à CWEA S-I-3 suivant rapport Issep 2017-03285)
baex E	Extraction alcaline pour les cyanures dans les sols (CMA/2/II/C.2.3, équivalent à CWEA S-II-5.2 suivant rapport Issep 2017-03285)
bastoom	Distillation pour la détermination de l'indice phénol (EN ISO 14402, CMA/2/II/D.8, équivalent à CWEA S-III-2.1 suivant rapport Issep 2017-03285)
bavrb1_wal !	Séchage chimique pour les composés organiques semi-volatiles dans les sols, les terres excavées, les boues, les déchets pâteux et solides selon CWEA
bcmo_wal !	Teneur en huile minérale dans les sols, les boues, les déchets (solides et pâteux) - GC/FID après extraction (CWEA S-III-5)
bd E	Prétraitement pour les métaux - Extraction à l'eau régale (CWEA S-II-1)
bevoc ! E	Stabilisation au méthanol pour les composés organiques volatiles dans les sols, les boues, les matières premières secondaires, les déchets (pâteux et solides) et les amendements de sol (CMA/3/E, équivalent à CWEA S-III-1.2 suivant rapport Issep 2017-03285)
bimet8 ! E	Métaux après extraction (As, Cd, Cr, Cu, Pb, Ni, Zn) dans les sols (CWEA S-II-1, CWEA S-II-2,2) et les amendements de sol (CMA/2/IV/6, CMA/2/IV/19)
bimethgkw ! E	Mercure après extraction dans les sols (CWEA S-II-1, CWEA S-II-3) et les amendements de sol (CMA/2/IV/6, CMA/2/IV/20)
bmario ! E	Aromates (benzène, toluène, ethylbenzène, styrène, xylènes) dans les sols, les boues, les matières premières secondaires, les déchets et les amendements de sol - GC-MS headspace statique (CMA/3/E, équivalent à CWEA S-III-1.2)
bmmtbe ! E	Méthyl-tertiairbutyl-ether dans les sols, les boues, les matières premières secondaires (pâteuses et solides) et les déchets (pâteux et solides) - GC-MS headspace statique (CMA/3/E, équivalent à CWEA S-III-1.2 suivant rapport Issep 2017-03285)
bmpak16_wal	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (16 de EPA) dans les sols et les matières premières secondaires - GC/MS après extraction, sommation selon lower bound (CMA/3/B, équivalent à CWEA S-III-3.2 suivant rapport Issep 2017-03285)
bmvo_wal !	Huile minérale volatile fraction C5-C10 dans les sols et les boues - GC/MS headspace statique (CWEA S-III-4)
bmvox_wal	Composés organohalogénés volatiles dans les sols, les matières premières secondaires (pâteuses et solides) et les déchets dangereux (pâteux et solides) - GC/MS headspace statique (CMA/3/E, équivalent à CWEA S-III-1.2 suivant rapport Issep 2017-03285)
boase_wal !	Extraction sur des sols, les terres excavées, les boues, des matières premières secondaires (pâteux et solides) et des déchets (pâteux et solides) au moyen de ASE ou soxhlet selon CWEA
bscnvrij ! E	Cyanures libres dans les sols, les terres excavées, les boues, les déchets (pâteux et solides), spectrophotométrie - analyse de flux après extraction alcaline (CMA/2/II/C.2.3, équivalent à CWEA S-II-5.2 suivant rapport Issep 2017-03285)
bscr6 !	Chrome VI dans les sols, les boues, les déchets (solides et pâteux) après extraction alcaline (CWEA S-II-4) chromatographie ionique détection UV
bsfen !	Indice des phénols après distillation dans les sols - analyse de flux (ISO 14402 (CFA), CMA/2/II/D.8, équivalent à CWEA S-III-2.1 suivant rapport Issep 2017-03285)
deelmonster1	les données SIKB
deelmonster2	les données SIKB
deelmonster3	les données SIKB
deelmonster4	les données SIKB
deelmonster5	les données SIKB
deelmonster6	les données SIKB
deelmonster7	les données SIKB
deelmonster8	les données SIKB
deelmonster9	les données SIKB

! : méthode accréditée (certificat BELAC nr. 052-TEST)

E : méthode agréée en Flandres (agréments LNE ou OVAM)

Les résultats d'analyses sont en lien avec les objets étudiés. Ce rapport ne peut être reproduit sans autorisation écrite de Servaco. Les incertitudes de mesure, les méthodes d'analyses utilisées, de même que les codes relatifs aux récipients contenant l'échantillon sont disponibles sur demande. Les activités de laboratoire sont effectuées généralement à Wevelgem, à l'exclusion des mesures in situ. Si, toutefois, une opération est effectuée à Puurs, cela sera mentionné clairement sur le rapport au niveau de la méthode. Dans le cas d'échantillonnage par un tiers, les résultats sont d'application sur l'échantillon tel qu'il a été reçu. Au cas où des informations sont fournies par des tiers, cela peut avoir une influence sur la validité des résultats. Servaco n'est pas responsable de ces informations, en italique et en gras, dans le rapport.

Remarques concernant la conservation

2030030-01

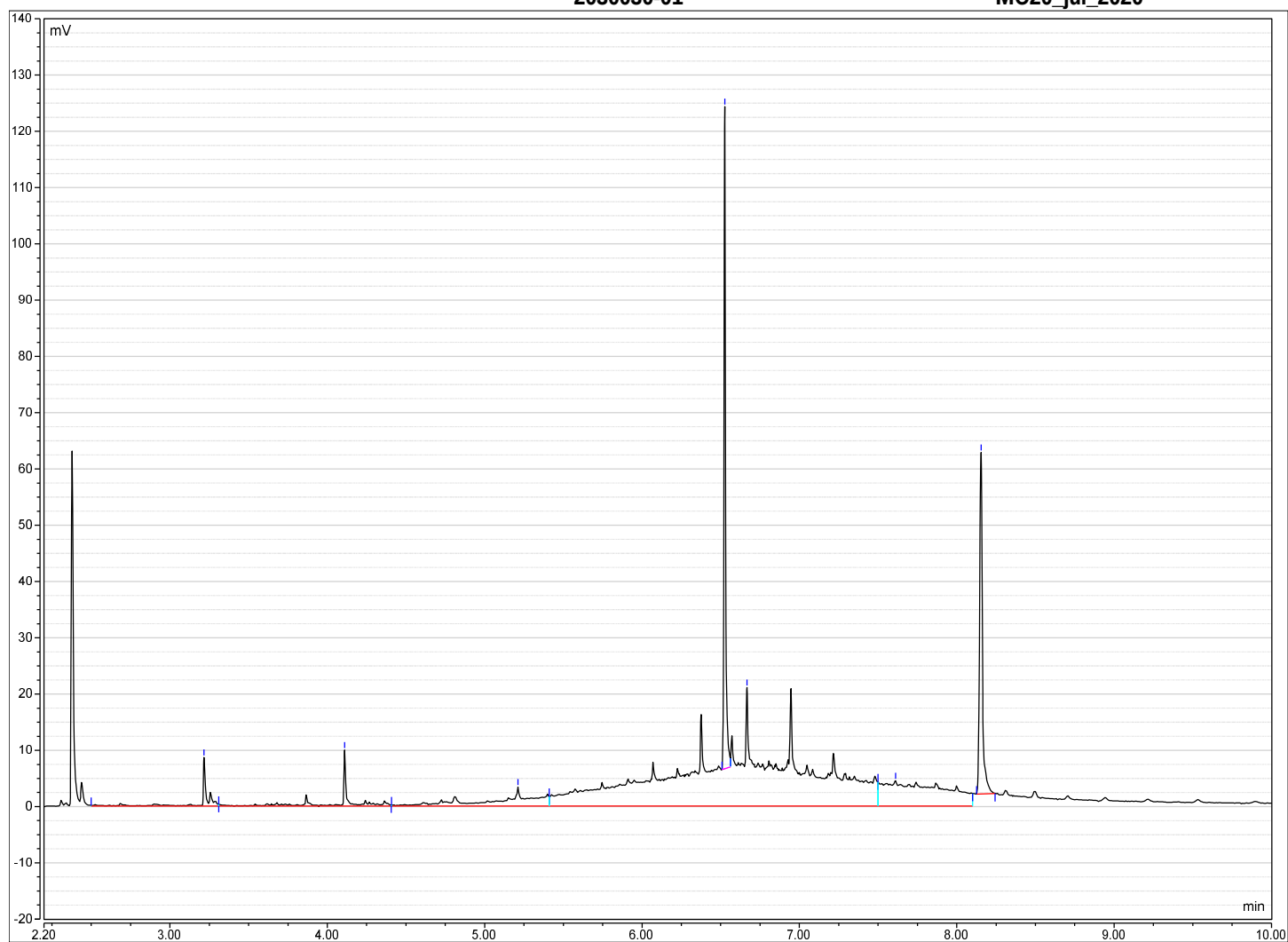
baex	La date limite de conservation a été dépassée, ce qui peut influencer la fiabilité des résultats.
bevoc	La date limite de conservation a été dépassée, ce qui peut influencer la fiabilité des résultats.

2030030-02

baex	La date limite de conservation a été dépassée, ce qui peut influencer la fiabilité des résultats.
bevoc	La date limite de conservation a été dépassée, ce qui peut influencer la fiabilité des résultats.

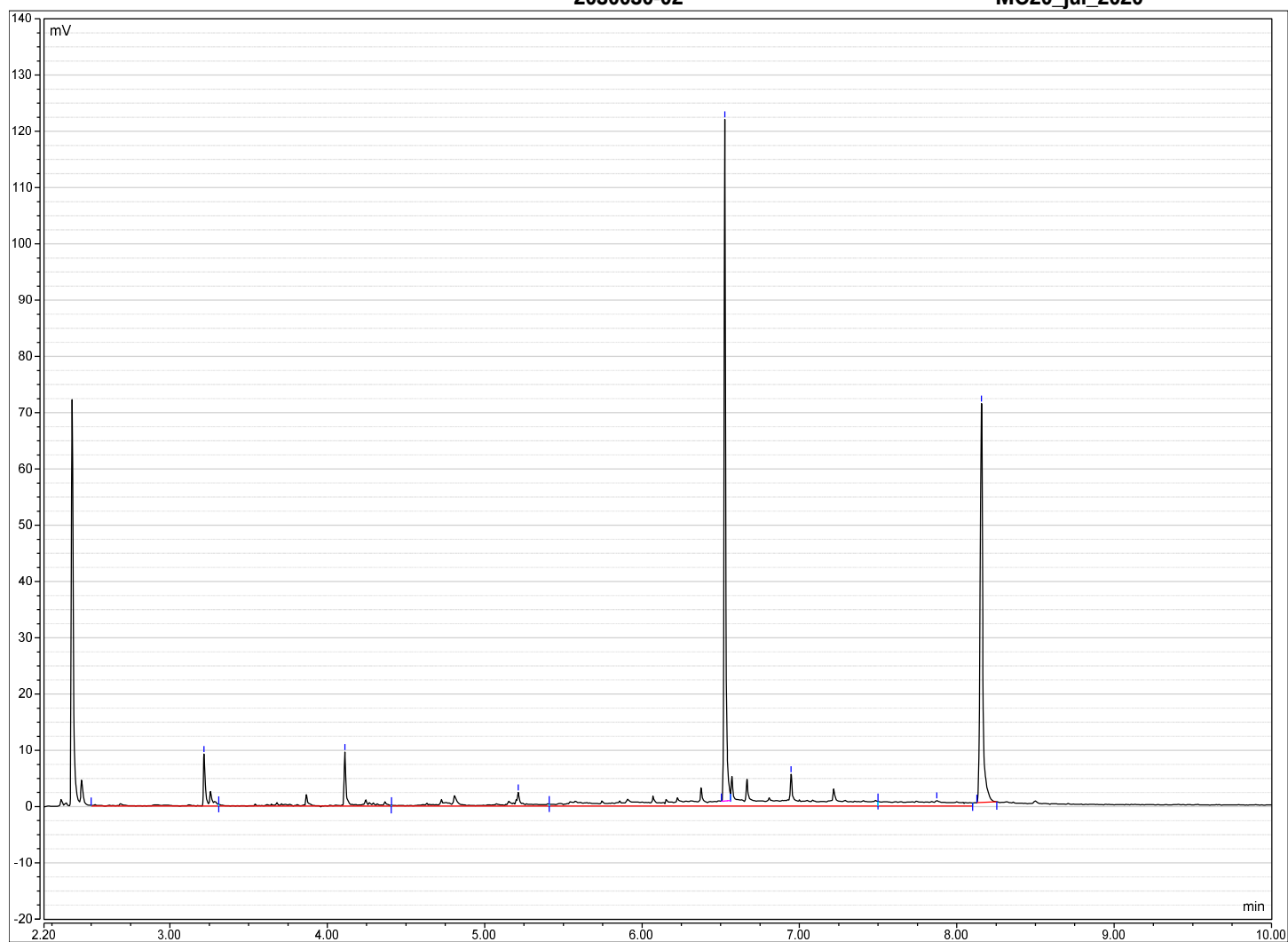
2030030-01

MO20_jul_2020



2030030-02

MO20_jul_2020



Annexe 3 : extrait conforme de la BDES

Département du Sol et des Déchets
 Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
 B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15

<http://bdes.wallonie.be>

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10185132

VALIDE JUSQU'AU 04/03/2021

Pour consulter la version originale du
 document, scannez le code :

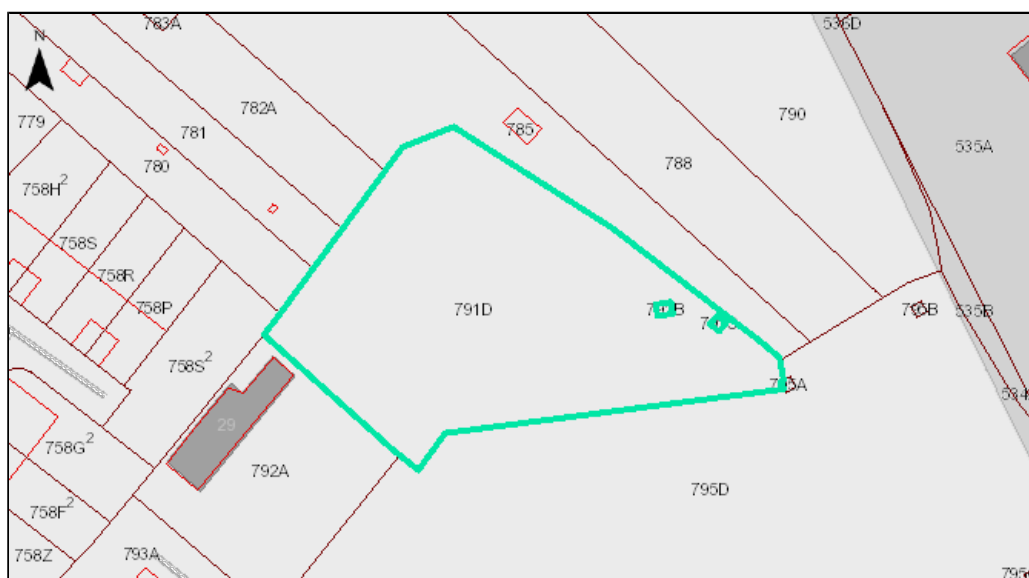


PARCELLE CADASTRÉE À MOUSCRON 7 DIV section T parcelle n°0791 D 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE CADGIS 2020 (01/01/2020)

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **04/09/2020**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

- Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3) ? : **Non**
- Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

²A : parcelle **(Active)** dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral **(Mutation)** .

Département du Sol et des Déchets
 Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
 B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15

<http://bdes.wallonie.be>

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10185132

VALIDE JUSQU'AU 04/03/2021

Pour consulter la version originale du
 document, scannez le code :

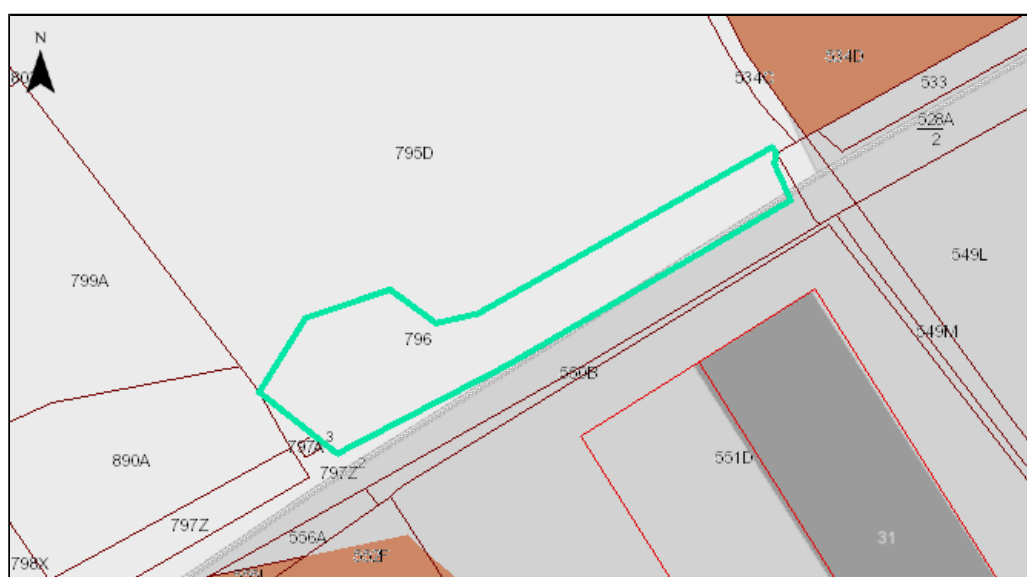


PARCELLE CADASTRÉE À MOUSCRON 7 DIV section T parcelle n°0796 _ 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE CADGIS 2020 (01/01/2020)

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **04/09/2020**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

- Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : **Non**
- Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

²A : parcelle **(Active)** dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral **(Mutation)** .

Département du Sol et des Déchets
Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15

<http://bdes.wallonie.be>

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10185132

VALIDE JUSQU'AU 04/03/2021

Pour consulter la version originale du
document, scannez le code :

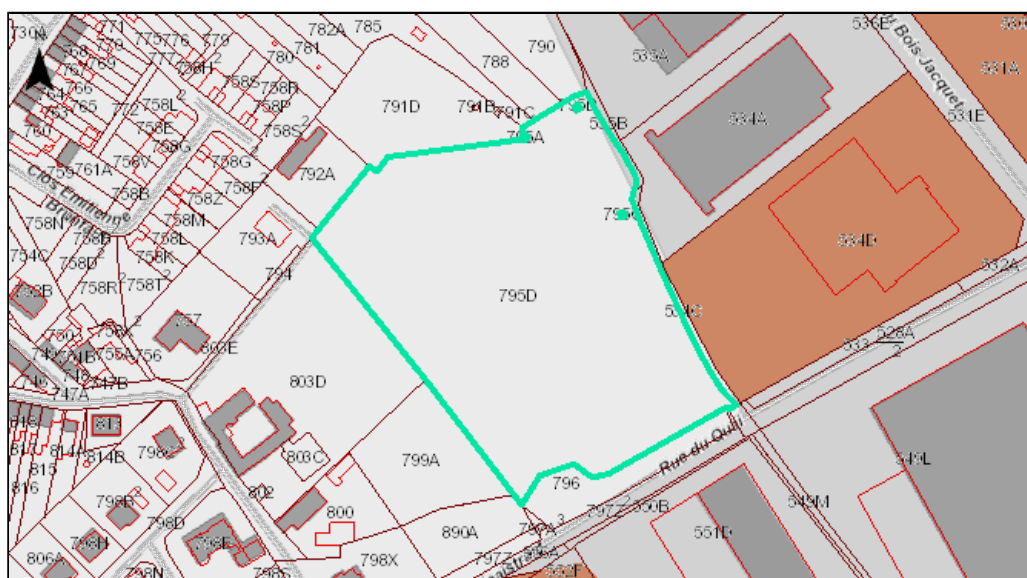


PARCELLE CADASTRÉE À MOUSCRON 7 DIV section T parcelle n°0795 D 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE CADGIS 2020 (01/01/2020)

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **04/09/2020**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

²A : parcelle **(Active)** dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral **(Mutation)** .

Annexe 4 : Résultats d'analyses

N° de référence du lot :		L1		Profondeur du lot		0-0,5	
Lot :	En place	Volume du lot (m³) :		490		Remblais (R) ou Terrain Naturel (N)	N
		Masse du lot (t) :		-			
Référence(s) certificat(s) d'analyses		2030030					
Dénomination typologie		Limon (terre arable)					

Résultats antérieurs ?		N	O / N	O / N
Référence(s) échantillon(s) composite(s)		EC1		
Nombre d'échantillons élémentaires		9		
Date d'analyse		10/07/2020		

Valeurs seuil du décret sols (1er mars 2018) tels que modifiées au 1er janvier 2019					Normes proposées par l'ISSeP spécifiquement pour l'application de l'art. 15 de l'AGW			
	Usage type I	Usage type II	Usage type III	Usage type IV	Usage type V	Art.15 type I	Art. 15 type II	Art. 15 type IV
	80 % VS	80 % VS	80 % VS	80 % VS	80 % VS			
Métaux/métalloïdes								
Arsenic	24,00	24,00	32,00	32,00	52,00	52,00	52,00	52,00
Cadmium	1,44	1,44	2,40	8,00	16,00	16,00	16,00	16,00
Chrome	45,60	45,60	62,40	112,00	230,40	230,40	230,40	230,40
Chrome VI	3,20	3,20	3,20	10,40	10,40	10,40	10,40	10,40
Cuivre	42,40	42,40	124,80	392,00	480,00	480,00	480,00	480,00
Mercur	0,88	0,88	1,40	4,00	4,00	1,10	1,10	4,00
Nickel	69,60	69,60	116,80	280,00	280,00	280,00	280,00	280,00
Plomb	96,00	160,00	160,00	312,00	1472,00	1472,00	1472,00	1472,00
Zinc	156,80	156,80	332,00	2400,00	2400,00	2400,00	2400,00	2400,00
Hydrocarbures aromatiques non halogénés								
Benzène	0,08	0,08	0,08	0,16	0,16	0,10	0,10	0,16
Ethylbenzène	0,24	0,24	0,24	2,40	2,40	0,32	0,32	2,40
Toluène	3,20	3,20	5,60	5,60	17,60	9,16	9,16	17,60
Xylènes	0,80	0,80	1,60	6,40	24,00	6,36	6,36	24,00
Styrène	0,32	0,32	0,32	0,32	1,60	1,60	1,60	1,60
Phénol	0,24	0,24	0,56	0,56	1,12	1,12	1,12	1,12
Hydrocarbures aromatiques polycycliques non halogénés								
Naphtalène	2,00	2,00	2,00	2,00	5,04	3,72	3,72	5,04
Acénaphylène	3,84	3,84	5,04	6,40	34,40	34,40	34,40	34,40
Acénaphène	1,60	1,60	3,20	3,20	4,80	4,80	4,80	4,80
Fluorène	4,72	4,72	7,20	7,20	12,80	12,80	12,80	12,80
Phénanthrène	6,08	6,08	10,40	10,40	20,00	20,00	20,00	20,00
Anthracène	2,24	2,24	2,24	2,24	5,52	5,52	5,52	5,52
Fluoranthène	4,80	4,80	9,28	18,40	37,60	37,60	37,60	37,60
Pyrène	5,36	5,36	10,40	12,32	22,88	22,88	22,88	22,88
Benzo(a)anthracène	7,60	7,60	7,60	7,60	13,84	13,84	13,84	13,84
Chrysène	0,88	0,88	1,84	7,76	14,08	14,08	14,08	14,08
Benzo(b)fluoranthène	1,36	1,36	2,64	8,80	16,80	16,80	16,80	16,80
Benzo(k)fluoranthène	0,80	0,80	1,60	4,24	7,44	7,44	7,44	7,44
Benzo(a)pyrène	0,70	0,70	2,88	7,60	11,52	11,52	11,52	11,52
Dibenzo(a,h)anthracène	0,65	0,65	1,44	1,44	2,56	2,56	2,56	2,56
Benzo(g,h,i)peryène	0,64	0,64	1,20	5,44	8,88	8,88	8,88	8,88
Indéno(1,2,3-c,d)pyrène	3,60	3,60	5,60	5,60	9,60	9,60	9,60	9,60
Composés organiques volatils chlorés								
Dichlorométhane	0,08	0,08	0,08	0,08	0,16	0,16	0,16	0,16
Trichlorométhane	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Tétrachlorométhane	0,04	0,04	0,04	0,08	0,08	0,05	0,05	0,08
Tétrachloroéthène (PCE)	0,16	0,16	0,16	0,56	0,96	0,20	0,20	0,96
Trichloroéthène	0,04	0,04	0,04	0,56	0,56	0,05	0,05	0,56
1,2-Dichloroéthène (somme) (DCE)	0,08	0,08	0,08	0,32	0,40	0,10	0,10	0,40
Chloroéthène (VC)	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
1,1,1-Trichloroéthane (1,1,1 - TCA)	0,80	0,80	2,80	4,40	12,00	5,78	5,78	12,00
1,1,2-Trichloroéthane (1,1,2 - TCA)	0,08	0,08	0,08	0,08	0,16	0,10	0,10	0,16
1,2-Dichloréthane (1,2 - DCA)	0,08	0,08	0,08	0,16	0,24	0,10	0,10	0,24
Cyanures								
cyanures libres	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
Autres composés organiques								
Methyl-Tert-Butyl-Ether (MTBE)	1,20	1,20	1,20	1,20	1,60	1,51	1,51	1,60
Hydrocarbures pétroliers								
Fraction EC5-8	2,40	2,40	2,40	2,40	3,60	3,60	3,60	3,60
Fraction EC>8-10	8,40	8,40	8,40	60,00	240,00	24,00	24,00	240,00
Fraction EC>10-12	30,00	30,00	30,00	232,00	240,00	111,69	111,69	240,00
Fraction EC>12-16	30,00	30,00	30,00	300,00	368,00	368,00	368,00	368,00
Fraction EC>16-21	260,00	260,00	260,00	500,00	1080,00	1080,00	1080,00	1080,00
Fraction EC>21-35	260,00	260,00	260,00	840,00	2120,00	2120,00	2120,00	2120,00

Concentrations de fond	mg/kg ms	mg/kg ms	mg/kg ms	MAX
80%				
	7,10			7,10
	0,45			0,45
	119,00			119,00
	2,50			2,50
	27,00			27,00
	0,11			0,11
	18,40			18,40
	37,50			37,50
	197,00			197,00
	< 0.023			0,00
	< 0.046			0,00
	< 0.046			0,00
	< 0.046			0,00
	< 0.018			0,00
	0,28			0,28
	< 0.0468			0,00
	< 0.00936			0,00
	< 0.00936			0,00
	< 0.00936			0,00
	0,12			0,12
	0,02			0,02
	0,31			0,31
	0,23			0,23
	0,20			0,20
	0,32			0,32
	0,33			0,33
	0,17			0,17
	0,23			0,23
	0,06			0,06
	0,21			0,21
	0,24			0,24
	< 0.0092			0,00
	< 0.0092			0,00
	< 0.0092			0,00
	< 0.023			0,00
	< 0.0092			0,00
	< 0.0184			0,00
	< 0.0092			0,00
	< 0.018			0,00
	< 0.018			0,00
	< 0.0092			0,00
	< 0.8			0,00
	< 0.046			0,00
	< 1.2			0,00
	< 1.2			0,00
	< 2.3			0,00
	< 14			0,00
	< 14			0,00
	69,00			69,00

N° de référence du lot :		L2		Profondeur du lot		>0,5	
Lot :	En place	Volume du lot (m³) :		400		Remblais (R) ou Terrain Naturel (N)	N
		Masse du lot (t) :		-			
Référence(s) certificat(s) d'analyses		2030030					
Dénomination typologie		Limon argileux					

Résultats antérieurs ?		N	O / N	O / N
Référence(s) échantillon(s) composite(s)		EC2		
Nombre d'échantillons élémentaires		5		
Date d'analyse		10/07/2020		

Valeurs seuil du décret sols (1er mars 2018) tels que modifiées au 1er janvier 2019					Normes proposées par l'ISSeP spécifiquement pour l'application de l'art. 15 de l'AGW			
	Usage type I	Usage type II	Usage type III	Usage type IV	Usage type V	Art.15 type I	Art. 15 type II	Art. 15 type IV
	80 % VS	80 % VS	80 % VS	80 % VS	80 % VS			
Métaux/métalloïdes								
Arsenic	24,00	24,00	32,00	32,00	52,00	52,00	52,00	52,00
Cadmium	1,44	1,44	2,40	8,00	16,00	16,00	16,00	16,00
Chrome	45,60	45,60	62,40	112,00	230,40	230,40	230,40	230,40
Chrome VI	3,20	3,20	3,20	10,40	10,40	10,40	10,40	10,40
Cuivre	42,40	42,40	124,80	392,00	480,00	480,00	480,00	480,00
Mercur	0,88	0,88	1,40	4,00	4,00	1,10	1,10	4,00
Nickel	69,60	69,60	116,80	280,00	280,00	280,00	280,00	280,00
Plomb	96,00	160,00	160,00	312,00	1472,00	1472,00	1472,00	1472,00
Zinc	156,80	156,80	332,00	2400,00	2400,00	2400,00	2400,00	2400,00
Hydrocarbures aromatiques non halogénés								
Benzène	0,08	0,08	0,08	0,16	0,16	0,10	0,10	0,16
Ethylbenzène	0,24	0,24	0,24	2,40	2,40	0,32	0,32	2,40
Toluène	3,20	3,20	5,60	5,60	17,60	9,16	9,16	17,60
Xylènes	0,80	0,80	1,60	6,40	24,00	6,36	6,36	24,00
Styrène	0,32	0,32	0,32	0,32	1,60	1,60	1,60	1,60
Phénol	0,24	0,24	0,56	0,56	1,12	1,12	1,12	1,12
Hydrocarbures aromatiques polycycliques non halogénés								
Naphtalène	2,00	2,00	2,00	2,00	5,04	3,72	3,72	5,04
Acénaphylène	3,84	3,84	5,04	6,40	34,40	34,40	34,40	34,40
Acénaphène	1,60	1,60	3,20	3,20	4,80	4,80	4,80	4,80
Fluorène	4,72	4,72	7,20	7,20	12,80	12,80	12,80	12,80
Phénanthrène	6,08	6,08	10,40	10,40	20,00	20,00	20,00	20,00
Anthracène	2,24	2,24	2,24	2,24	5,52	5,52	5,52	5,52
Fluoranthène	4,80	4,80	9,28	18,40	37,60	37,60	37,60	37,60
Pyrène	5,36	5,36	10,40	12,32	22,88	22,88	22,88	22,88
Benzo(a)anthracène	7,60	7,60	7,60	7,60	13,84	13,84	13,84	13,84
Chrysène	0,88	0,88	1,84	7,76	14,08	14,08	14,08	14,08
Benzo(b)fluoranthène	1,36	1,36	2,64	8,80	16,80	16,80	16,80	16,80
Benzo(k)fluoranthène	0,80	0,80	1,60	4,24	7,44	7,44	7,44	7,44
Benzo(a)pyrène	0,70	0,70	2,88	7,60	11,52	11,52	11,52	11,52
Dibenzo(a,h)anthracène	0,65	0,65	1,44	1,44	2,56	2,56	2,56	2,56
Benzo(g,h,i)pérylène	0,64	0,64	1,20	5,44	8,88	8,88	8,88	8,88
Indéno(1,2,3-c,d)pyrène	3,60	3,60	5,60	5,60	9,60	9,60	9,60	9,60
Composés organiques volatils chlorés								
Dichlorométhane	0,08	0,08	0,08	0,08	0,16	0,16	0,16	0,16
Trichlorométhane	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Tétrachlorométhane	0,04	0,04	0,04	0,08	0,08	0,05	0,05	0,08
Tétrachloroéthène (PCE)	0,16	0,16	0,16	0,56	0,96	0,20	0,20	0,96
Trichloroéthène	0,04	0,04	0,04	0,56	0,56	0,05	0,05	0,56
1,2-Dichloroéthène (somme) (DCE)	0,08	0,08	0,08	0,32	0,40	0,10	0,10	0,40
Chloroéthène (VC)	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
1,1,1-Trichloroéthane (1,1,1 - TCA)	0,80	0,80	2,80	4,40	12,00	5,78	5,78	12,00
1,1,2-Trichloroéthane (1,1,2 - TCA)	0,08	0,08	0,08	0,08	0,16	0,10	0,10	0,16
1,2-Dichloréthane (1,2 - DCA)	0,08	0,08	0,08	0,16	0,24	0,10	0,10	0,24
Cyanures								
cyanures libres	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
Autres composés organiques								
Methyl-Tert-Butyl-Ether (MTBE)	1,20	1,20	1,20	1,20	1,60	1,51	1,51	1,60
Hydrocarbures pétroliers	40%	40%	40%	40%	40%			
Fraction EC5-8	2,40	2,40	2,40	2,40	3,60	3,60	3,60	3,60
Fraction EC>8-10	8,40	8,40	8,40	60,00	240,00	24,00	24,00	240,00
Fraction EC>10-12	30,00	30,00	30,00	232,00	240,00	111,69	111,69	240,00
Fraction EC>12-16	30,00	30,00	30,00	300,00	368,00	368,00	368,00	368,00
Fraction EC>16-21	260,00	260,00	260,00	500,00	1080,00	1080,00	1080,00	1080,00
Fraction EC>21-35	260,00	260,00	260,00	840,00	2120,00	2120,00	2120,00	2120,00

Concentrations de fond	mg/kg ms	mg/kg ms	mg/kg ms	MAX
80%				
	4,10			4,10
	< 0.200			0,00
	32,00			32,00
	1,00			1,00
	< 10			0,00
	< 0.048			0,00
	16,00			16,00
	< 12.0			0,00
	48,20			48,20
	< 0.020			0,00
	< 0.040			0,00
	< 0.040			0,00
	< 0.040			0,00
	< 0.016			0,00
	0,11			0,11
	< 0.0487			0,00
	< 0.00973			0,00
	< 0.00973			0,00
	< 0.00973			0,00
	0,04			0,04
	< 0.00973			0,00
	0,06			0,06
	0,04			0,04
	0,02			0,02
	0,04			0,04
	0,03			0,03
	0,02			0,02
	0,02			0,02
	< 0.00973			0,00
	0,02			0,02
	0,02			0,02
	< 0.0081			0,00
	< 0.0081			0,00
	< 0.0081			0,00
	< 0.020			0,00
	< 0.0081			0,00
	< 0.0162			0,00
	< 0.0081			0,00
	< 0.016			0,00
	< 0.016			0,00
	< 0.0081			0,00
	< 0.8			0,00
	< 0.040			0,00
	< 1.0			0,00
	< 1.0			0,00
	< 2.4			0,00
	< 15			0,00
	< 15			0,00
	< 15			0,00

Annexe 5 : Reportage photo

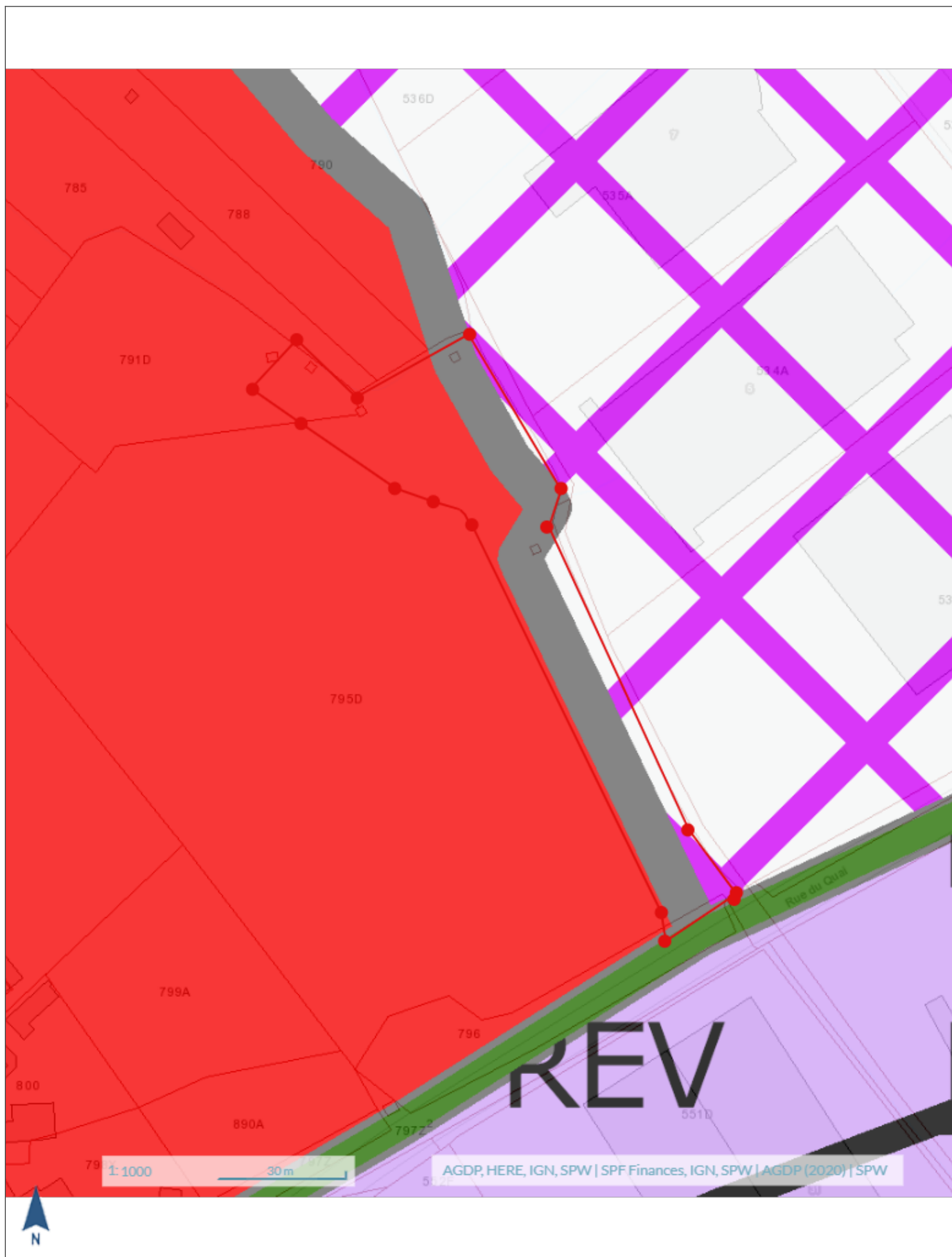


Photo 1

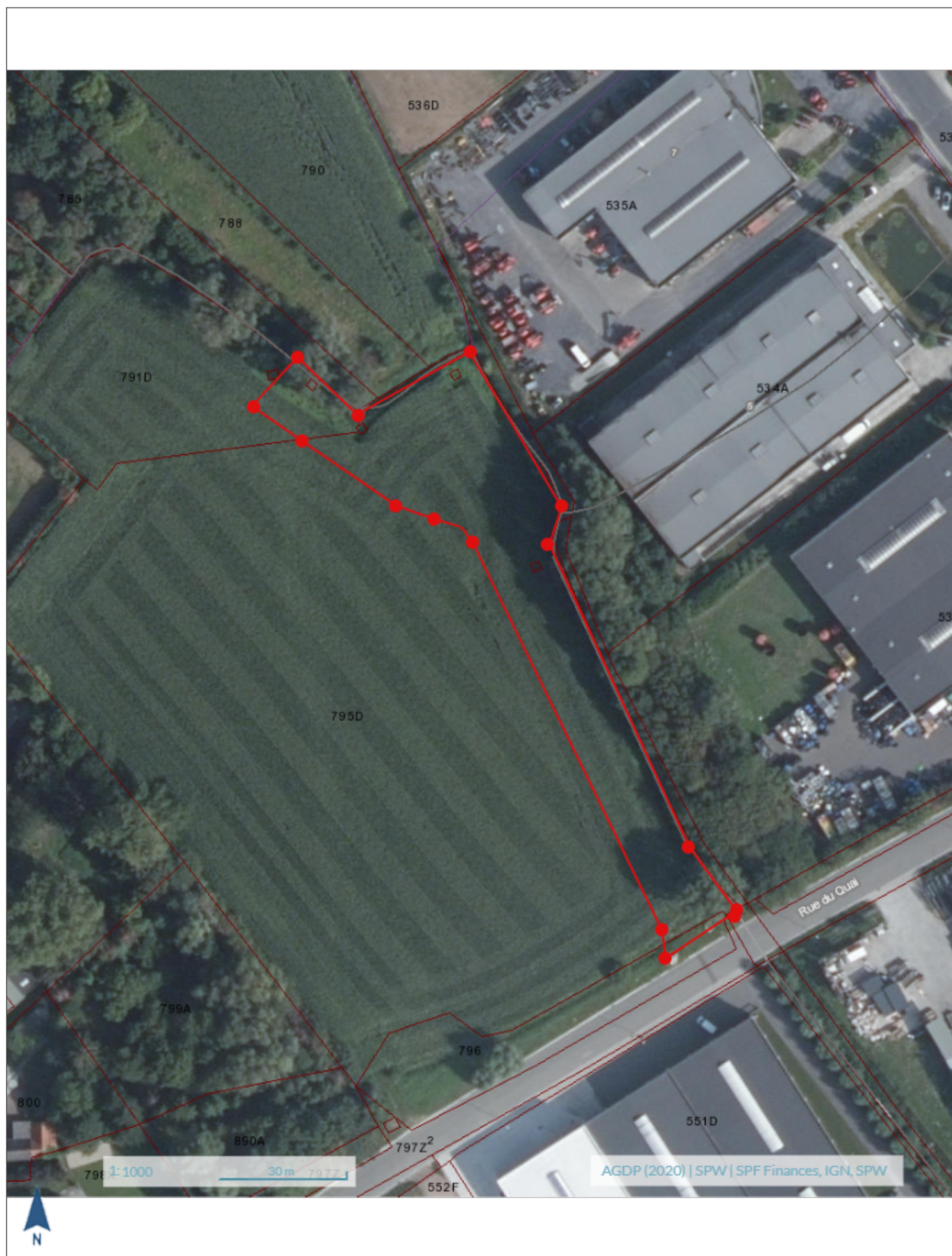
Annexe 6 : Localisation du terrain sur fond cadastral



Annexe 7 : Localisation du site d'origine sur fond de plan de secteur



Annexe 9: Localisation du site d'origine avec données environnementales



Annexe 10 : Situation actuelle du site sur fond de matrice cadastrale

Voir annexe 9

Annexe 11: Situation future sur fond de matrice cadastrale

Procès verbal de délimitation.

L'an deux mille dix neuf, le 15 avril

Je soussigné, François Vanoosthuys, géomètre - expert juré légalement admis et assermenté par devant le tribunal de première instance de Tournai, inscrit sous le n° CAD 140002 au service public.

Agissant à la demande de l'intercommunale d'Etude et de Gestion dont le siège d'exploitation est sis au numéro 80 de la rue de la Solidarité à 7700 Mouscron.

Avec pour mission de mesurer un terrain sis sur une partie des parcelles cadastrées :

MOUSCRON (57096)
7ème DIVISION (54003) ;
Section T ;
Parcelles 791d, 795d et 796

Déclare, sur base des documents suivants:

Les documents cadastraux ;
Mon plan de projet d'aménagement de la voirie.

avoir déterminé pour le terrain concernée une contenance de **34 a.**

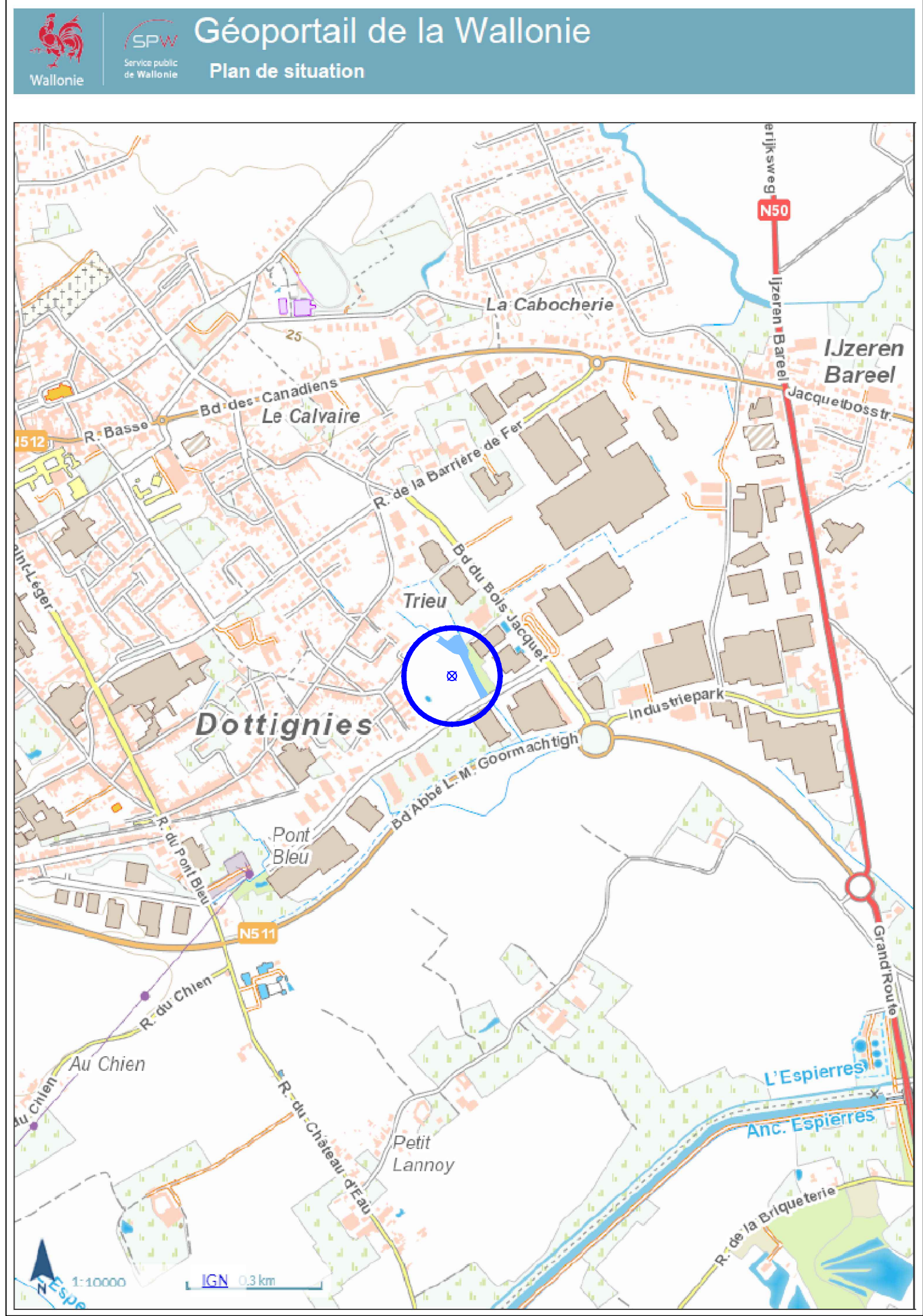
Tel que représenté sur le plan ci-joint (liseré bleu).

Les parcelles cadastrées 791c, 795a, 795b et 795c situées à l'intérieur du liseré correspondent à des chambres de visite d'une conduite Ipalle et resteront des parcelles à part entière.

Fait à Mouscron le 16/04/2019

Ing. François Vanoosthuys.

Plan n° M333/2019/04/028



Légende

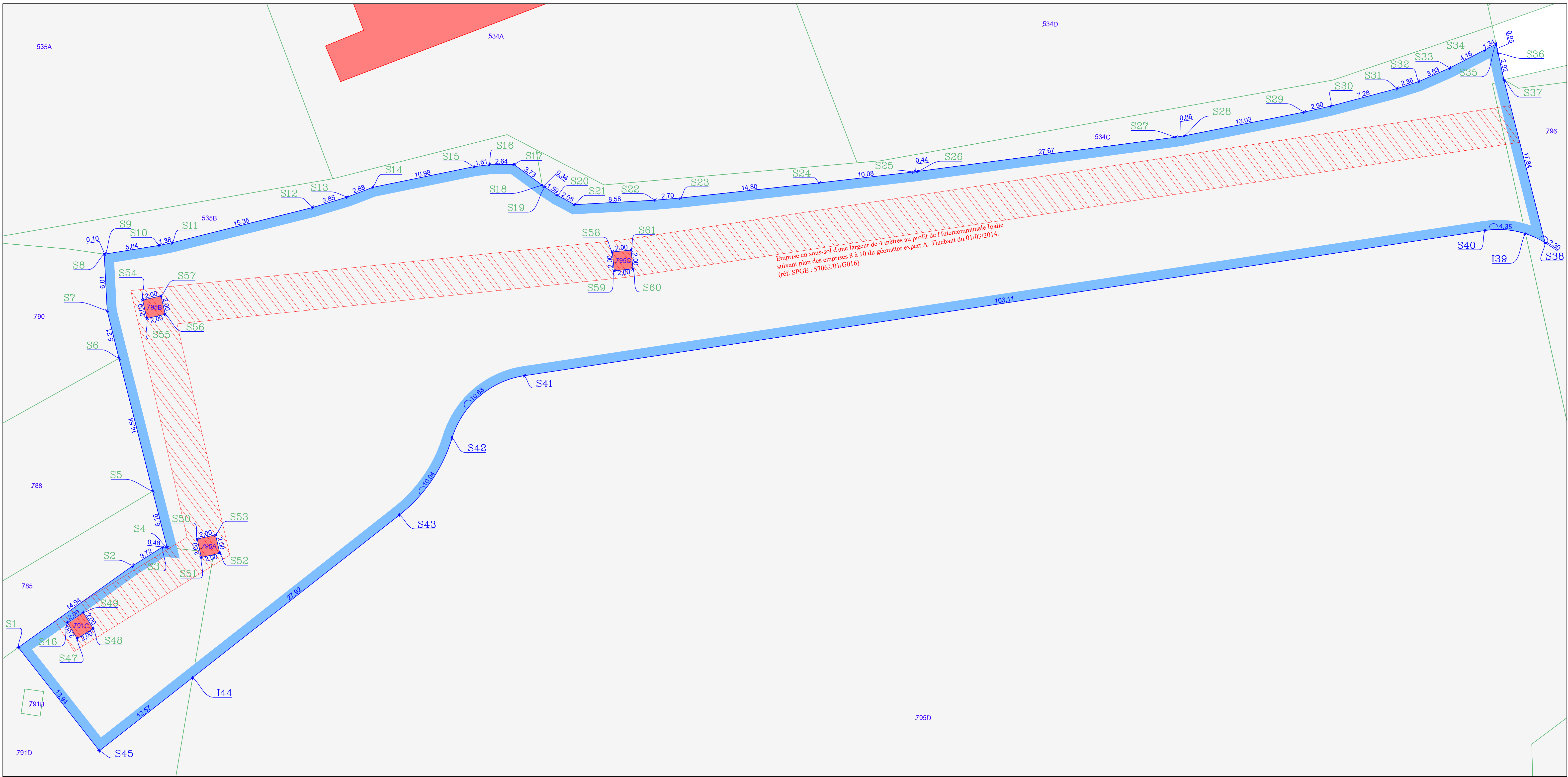
- 105A Parcelle cadastrale
- Bâtiments (suivant cadastre)
- Limite de la nouvelle emprise
- S1 Sommet de la nouvelle emprise correspondant à un sommet de parcelle existant
- S1 Nouveau sommet de la nouvelle emprise
- I1 Intersection entre la limite de la nouvelle emprise et une limite cadastrale existante

Coordonnées Lambert 1972

N°	X	Y	N°	X	Y
S1	75.839.982	157.585.124	S31	75.930.559	157.462.547
S2	75.851.846	157.576.041	S32	75.940.917	157.460.595
S3	75.854.661	157.573.606	S33	75.943.284	157.457.847
S4	75.854.751	157.573.133	S34	75.946.187	157.454.871
S5	75.900.004	157.576.347	S35	75.947.721	157.453.914
S6	75.972.454	157.583.893	S36	75.946.296	157.453.446
S7	75.876.901	157.586.572	S37	75.943.753	157.452.016
S8	75.882.546	157.588.633	S38	75.928.049	157.442.768
S9	75.882.580	157.588.541	S39	75.928.799	157.445.040
S10	75.885.159	157.583.292	S40	75.928.866	157.449.249
S11	75.885.828	157.582.082	S41	75.883.275	157.542.220
S12	75.903.754	157.588.942	S42	75.874.709	157.547.611
S13	75.895.895	157.565.739	S43	75.865.285	157.550.565
S14	75.897.666	157.563.469	S44	75.842.345	157.566.503
S15	75.902.916	157.553.826	S45	75.832.024	157.573.681
S16	75.903.580	157.552.058	S46	75.844.035	157.580.931
S17	75.904.379	157.549.843	S47	75.842.718	157.579.426
S18	75.903.152	157.546.524	S48	75.844.223	157.578.199
S19	75.903.941	157.546.006	S49	75.845.540	157.579.614
S20	75.902.684	157.544.476	S50	75.856.537	157.570.345
S21	75.902.190	157.542.441	S51	75.854.804	157.569.348
S22	75.905.150	157.534.389	S52	75.855.801	157.567.615
S23	75.906.159	157.531.883	S53	75.857.534	157.568.612
S24	75.912.003	157.518.292	S54	75.879.077	157.583.305
S25	75.916.042	157.509.061	S55	75.877.244	157.582.308
S26	75.916.223	157.508.659	S56	75.878.341	157.580.575
S27	75.927.735	157.483.497	S57	75.880.074	157.581.572
S28	75.928.118	157.482.722	S58	75.898.565	157.537.139
S29	75.934.277	157.471.244	S59	75.896.720	157.536.366
S30	75.935.714	157.468.729	S60	75.897.493	157.534.521
			S61	75.899.338	157.535.294

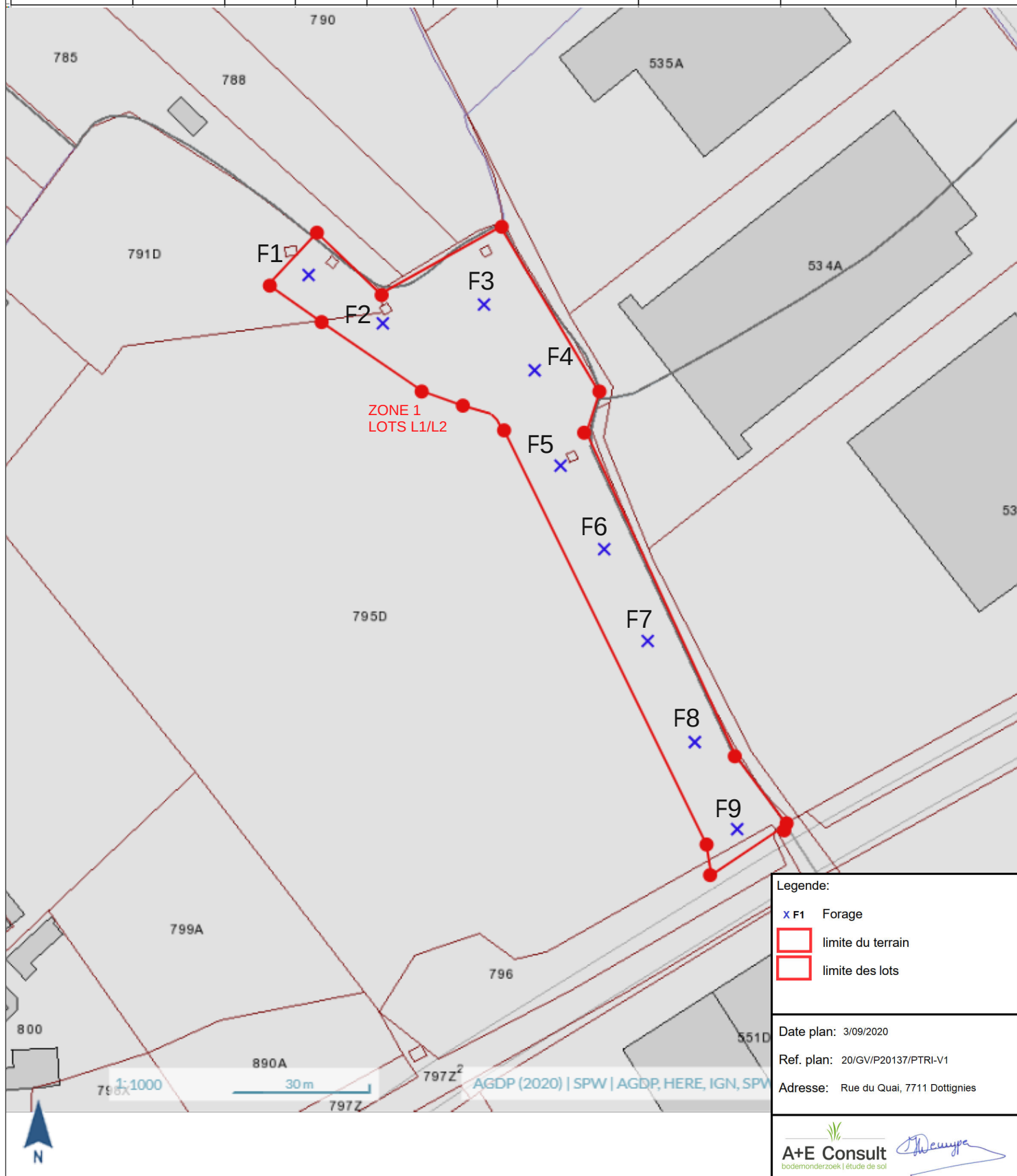
Remarque

Les coordonnées sont calculées sur base du projet et devront être vérifiées et corrigées le cas échéant après travaux.



Annexe 12: Plan des investigations (lots, forages)

N° de référence du Lot	Zone d'excavation	Profondeur min.	Profondeur max.	Volume (m³)	Masse (t)**	Caractéristiques générales du lot	Type(s) d'usage(s) compatible(s) pour la valorisation	Utilisations selon l'art.15	Code Walters*
L1	Z1	0	0,5	580	652	Limou (terre arable)	V et voirie	I (art.15), II (art.15), IV (art.15)	15
L2	Z1	0,5	0,8	100	112	Limou arableux	I, II, III, IV, V et voirie	I (art.15), II (art.15), IV (art.15)	11



Annexe 13 : Plan de tri de terre sur fond cadastral
Voir plan 12